



## COMMENT SE SITUER ET AGIR FACE A L'EXCLUSION SOCIALE ET A LA MENDICITE ?

### 1. Ouvrir le regard, la réflexion et l'engagement

En septembre 2016, le Grand Conseil Vaudois a voté l'interdiction de la mendicité sur tout le territoire vaudois, suite à une initiative populaire de l'UDC.

Réduire la mendicité à la mise en œuvre d'un règlement de police et à la gestion de l'espace public est une approche limitée. Elle ne permettra pas d'appréhender les réalités vécues par les personnes qui tendent la main, ni de définir des engagements collectifs et individuels pour lutter contre la pauvreté.

Face à ces défis immenses, des ressources et des éclairages des religions peuvent être pertinents et inspirants pour guider les attitudes, les choix et les politiques à mener.

Voici une dizaine de points de repères issus de la Bible et de l'Enseignement social de l'Eglise catholique pour œuvrer au respect de la dignité de toute personne et à la construction d'une société plus juste et solidaire. Qu'ils puissent stimuler les échanges instructifs et favoriser l'implication de chacun et chacune contre l'exclusion sociale.

### 2. Dix convictions et repères inspirés par la Bible et l'Enseignement social de l'Eglise catholique par rapport aux personnes en situation de pauvreté et qui mendient

- ✓ Une phrase choc : «*Des personnes pauvres, il y en aura toujours parmi nous*» (voir Deutéronome 15, 11 et Evangile de Marc, 14,7) ;
- ✓ Chaque personne est créée et aimée par Dieu (récit de la Genèse), invitée à participer au Royaume (par exemple les paraboles de Jésus) ;
- ✓ Nous sommes appelés à considérer chaque personne, quel que soit sa nationalité, ses croyances, son statut social, comme un frère ou une sœur. Chacune et chacun est habité(e) de la présence du Dieu trinitaire ;

- ✓ Chaque personne a une dignité, des droits, une place et sa part à apporter à la communauté humaine. Elle est aussi un mystère composé de lumière et d'ombres.
- ✓ Les relations établies avec les personnes, en particulier celles en situation de pauvreté et de misère, ne doivent pas être des relations d'indifférence, de domination, d'exploitation, d'humiliation et de mépris ;
- ✓ Le défi est de permettre à chacune et chacun d'être dans la dynamique du don, du partage, de la participation au vivre ensemble, au monde commun ;
- ✓ Celles et ceux qui gouvernent doivent viser la justice et le droit, le bien commun, le développement intégral à la fois de tous les hommes et femmes, ainsi que de toutes les dimensions de chaque personne ;
- ✓ L'aumône ou la mendicité peuvent aussi être comprises comme des pratiques dans l'attente que la justice se (r)établissee afin que chacune et chacun ait des conditions de vie dignes ;
- ✓ Des mesures doivent être prises et inventées avec les personnes concernées pour (r)établir des conditions d'existence qui leur permettent d'être libres et autonomes ;
- ✓ Un combat et une politique doivent être menés à la fois contre la misère, la pauvreté et leurs causes, ainsi que par la mise en place des mesures favorisant l'intégration sociale et professionnelle ainsi que la participation à la construction d'un monde commun ici et dans leurs pays d'origine, pour celles et ceux qui ont immigrés.

**Michel RACLOZ**

Délégué du Vicaire épiscopal

Lausanne, le 9 décembre 2016

Pour approfondir ces dix convictions et discerner leur mise en œuvre :

Pape François, *La joie de l'Évangile*, 2013, en particulier la sous partie « l'intégration sociale des pauvres » n° 186 à 237, dont les numéros 193 et 194 sur « la fidélité à l'Évangile » en annexe.

Conseil pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine sociale*, 2004, en particulier, la première partie, dont le numéro 182 à 184 sur la destination universelle des biens et option préférentielle pour les pauvres (n° 184 en annexe).